

Conférence de presse du 21 mai 2019

Seul le texte prononcé fait foi

«Il est absolument urgent de mettre en route la première étape d'une réforme structurelle efficace»

Par Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Avant-hier, les citoyens ont approuvé le lien entre la réforme fiscale et le financement supplémentaire de l'AVS. Grâce à une injection financière d'environ 2 milliards de francs due à l'augmentation des cotisations salariales et de la contribution de la Confédération, ainsi qu'à l'affectation à l'AVS de l'intégralité du pour cent démographique de la TVA, ils ont offert pour une brève période un bol d'oxygène à l'AVS. Je dis bien, chers invités ici présents, pour une brève période, parce qu'en 2023 déjà, le résultat de répartition de notre assurance-vieillesse retombera dans le rouge et nous serons de nouveau en régime déficitaire. Pour redresser ce cap, le véritable défi qu'il s'agit de relever est celui des problèmes structurels de l'AVS. Il serait désastreux, par conséquent, de ne pas mettre à profit le bref répit donné par la RFFA, comme le montrent à l'évidence les réalités suivantes:

A l'instar d'autres pays industrialisés, la Suisse subira bientôt de plein fouet la mégatendance du vieillissement de la population et son impact sur l'AVS. Entre 2015 et 2040, selon le scénario démographique de référence de l'Office fédéral de la statistique, le nombre de retraités passera de 1,5 à 2,6 millions, contre une progression de 1,7 à 1,9 million seulement chez les jeunes jusqu'à 19 ans. Le poids du financement des retraites va donc se répartir sur des épaules de moins en moins nombreuses. Lors de l'introduction de l'AVS en 1948, 6,5 personnes actives finançaient une rente AVS, mais en 2035, lorsqu'une grande partie des «baby boomers» auront pris leur retraite, cette même charge incombera à 2,3 actifs seulement. Faute d'une première étape de réforme engagée sans délai, l'AVS enregistrera très vite des déficits annuels de plusieurs milliards et le fonds AVS fondra rapidement, comme le montrent les chiffres suivants:

	2021	2023	2025	2030	2035
Résultat de répartition	108	-527	-1'585	-5'158	-9'476
Equivalent					
TVA	-	0,2%	0,5%	1,4%	2,5%
Cotisations salariales	-	0,1%	0,4%	1,1%	1,9%
Âge de référence en mois	-	2	7	24	43
Fonds AVS	99%	97%	89%	50%	-13%

Source: OFS (2018), calculs propres

Malgré les recettes supplémentaires de la RFFA qui viennent d'être votées, le fonds AVS présentera déjà un déficit d'environ 5 milliards de francs par année en 2030. Sans mesures correctrices, ce montant doublera en cinq ans seulement, pour avoisiner les 10 milliards en 2035. Pour combler le découvert, il faudrait alors 2,5 points de TVA supplémentaires, un peu moins de 2 points de cotisations salariales en plus, ou encore relever l'âge de la retraite de plus de quatre ans par rapport à celui d'aujourd'hui, c'est-à-dire à 69 ans.

Chers représentants des médias, ces chiffres vous montrent à quel point il est urgent d'agir, malgré le répit apporté par la RFFA. A cause de la forte augmentation du nombre de départs à la retraite des

baby-boomers entre 2020 et 2035, le déficit de financement, qui se situait au départ encore dans la fourchette inférieure d'un nombre de milliard à un chiffre, augmentera bientôt de façon exponentielle.

Plus la mise en œuvre de mesures structurelles tardera, plus les correctifs nécessaires - alors trop tardifs, pensons-nous - devront être massifs. Laisser le temps, théoriquement «gagné» grâce à la RFFA, passer sans agir serait donc une erreur fatale. Les processus de réforme politique, qui durent généralement des années, et l'énorme déficit de financement d'origine structurelle qui se profile à l'horizon font qu'il est absolument essentiel de mettre en œuvre très rapidement la première mesure structurelle efficace. Il serait simplement irresponsable de rester les bras croisés quand tout l'enjeu consiste à garantir nos rentes AVS !